

Afrique du Sud : La Cour constitutionnelle confirme la peine de prison de Zuma

Source Reuters - La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a confirmé vendredi la condamnation de Jacob Zuma à 15 mois de prison pour outrage à la justice, rejetant un recours de l'ancien président qui jugeait cette peine excessive. Jacob Zuma a été condamné après son refus de comparaître devant une commission d'enquête sur des soupçons de corruption sous sa présidence, de 2009 à 2018.

Incarcération le 8 juillet, l'ancien chef de l'Etat, âgé de 79 ans, a été hospitalisé en août pour une opération. Il est vu accorder une remise en liberté conditionnelle début septembre. Il avait saisi la Cour constitutionnelle en arguant que la peine de 15 mois de prison était excessive et dangereuse pour sa santé et pour sa vie. Une majorité de magistrats ont rejeté son recours. L'emprisonnement de l'ancien président a été l'origine de violentes émeutes en lesquelles plus de 300 personnes ont été tuées et des milliers de commerces pillés, poussant le président Cyril Ramaphosa à déclarer une tentative d'insurrection.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});